

Code produit : Arôme abricot biologique 29%vol
Statut légal¹ : Arôme naturel d'abricot biologique
Certification(s) : Arôme certifié par FR-BIO-01 ECOCERT

Mode d'obtention :
 Mélange des matières premières

N° CAS : n/a

N° EINECS : n/a

Nom INCI : n/a

1. COMPOSITION

Catégories d'agents d'aromatisation¹ :
 Préparations aromatisantes (dont préparations aromatisantes⁴), substances aromatisantes naturelles

Autres ingrédients¹ :
 Sirop de sucre⁴, alcool éthylique⁴, sirop de glucose⁴, eau

Matières premières biologiques :
 99.21 % du total des ingrédients agricoles sont issus de l'Agriculture Biologique
 100 % du total des ingrédients sont d'origine naturelle

Allergènes² :

Céréales contenant du gluten et dérivés	Absence
Crustacés et dérivés	Absence
Oeufs et dérivés	Absence
Poissons et dérivés	Absence
Arachides et dérivés	Absence
Soja et dérivés	Absence
Lait et dérivés	Absence
Fruits à coques et dérivés	Absence
Céleri et dérivés	Absence
Moutarde et dérivés	Absence
Graines de sésame et dérivés	Absence
Anhydride sulfureux et sulfites ³	Absence
Lupin et dérivés	Absence
Mollusques et dérivés	Absence

Substances limitées :
 n/a

2. SPECIFICATIONS

Caractéristiques organoleptiques :
Aspect : Liquide brun clair
Goût / Odeur : Caractéristique de l'abricot

Caractéristiques physico-chimiques :
Densité : 1.180 +/- 0.010
Extrait sec (°Brix): 56.0 +/- 2.0
Titre alcoométrique (%vol) : 29.0 +/- 1.0
Point éclair (°C) : 24 +/- 5

3. STOCKAGE

DDM : 12 mois

A conserver en emballage clos, à l'abri de la lumière et de la chaleur. **Liquide inflammable, catégorie 2.**

4. UTILISATION

Pour denrées alimentaires : Utilisation limitée. Non destiné à être consommé en l'état.

Dosage :

Selon application et réglementation

Mention du produit dans la liste d'ingrédients d'une denrée aromatisée :

« Arôme naturel d'abricot biologique »

Date de mise à jour : 09/06/2022

1 : Selon règlement (CE) n°1334/2008 du 16 décembre 2008.

2 : Selon règlement (CE) n°1169-2011 (INCO) - présence intentionnelle ou absence

3 : En concentration de moins de 10 mg/kg ou 10 mg/litre exprimés en SO₂

4 : Matière(s) première(s) issue(s) de l'agriculture biologique

Les informations contenues dans cette fiche technique, en particulier dans le paragraphe utilisation, sont conformes à nos connaissances actuelles sur la législation des arômes et des additifs. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer, en fonction de son application et du pays de commercialisation du produit fini, de la conformité avec la réglementation.
